



BULLETIN D'INSCRIPTION
Pour les AGENTS GHPG : demande hors entretien de
formation annuel



A retourner compléter par courriel :
formationcontinue@gh-paulguiraud.fr

PARTICIPANT Madame Monsieur

NOM : PRENOM :

Profession : Pôle / Service :

Adresse courriel : @

Portable Professionnel :

N° RPPS: DPC : OUI NON

En cas de besoins d'aménagements spécifiques pour suivre la formation, nous vous remercions de contacter le service de formation continue qui vous accompagnera dans votre démarche :
formationcontinue@gh-paulguiraud.fr

ETABLISSEMENT EMPLOYEUR

Nom de l'établissement :

Adresse postale :

Code poste : Ville :

Service formation :

- Prise en charge financière employeur au titre de la formation continue avec accord du directeur
- Prise en charge individuelle
- Compte Personnel de Formation

VOTRE SOUHAIT DE FORMATION

Intitulé de la formation :

Date(s) de la formation :

Nombre de jours : Coût de la formation :

Lieu de la formation : Référence QUALIOPi :

Formation à la demande de :

- L'agent
- Du responsable hiérarchique
- En lien avec un projet de service / pôle
- Formation obligatoire / recommandée institutionnellement

Quels sont vos attentes en lien avec la formation souhaitée ?

.....

.....

.....

.....

Quels sont vos objectifs en suivant cette formation ?

.....

.....

.....

.....

AVIS DU RESPONSABLE HIERARCHIQUE :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

AVIS FAVORABLE

AVIS DEFAVORABLE

CONDITIONS D’ANNULATION – POUR LES AGENTS EXTERNES du GH Paul Guiraud

L’annulation tardive occasionne de nombreuses difficultés. Dans certains cas, un nombre de stagiaires insuffisant ne permet pas une interaction efficace durant la formation. Vous avez la possibilité de reporter votre inscription sur une session ultérieure. Vous pouvez également remplacer un collaborateur en nous communiquant ses coordonnées par courriel.

En cas d’annulation tardive, et si vous ne pouvez effectuer de remplacement ni de report, les frais suivants seront appliqués

- 50% du montant en cas d’annulation dans les 10 jours avant le début de la formation
- 100% du montant en cas d’annulation moins de 5 jours avant le début de la formation
- Toute formation démarrée est due en totalité

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation en cas de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, le Groupe hospitalier Paul Guiraud se réserve le droit d’annuler la session, au plus tard deux semaines avant la date prévue, de reporter la session de formation ou de remplacer un intervenant si des circonstances indépendantes de sa volonté l’y obligent.

| Signature du participant | Signature du responsable hiérarchique | Cachet de l'établissement |
|---------------------------------|--|----------------------------------|
| Date : | Date : | Date : |
| Visa Formation Continue | | |
| Date : | | |

GH Paul Guiraud
Service Formation Continue

www.gh-paulguiraud.fr

54, avenue de la République BP 20065

94806 Villejuif Cedex

01 42 11 70 00

MAJ janvier 2024 – Prochaine MAJ en janvier 2025